



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU  
MARDI 03 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi trois septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur DASSIMY Alain, Président.

**Présents :** M. DASSIMY Alain, Mme BRACONNIER Arlette, MM. ALLARD Raymond, DOZIERES Daniel, GUILLAUME Guy et PIERRE Jean-Marie.

**Absents excusés :**

Mme WARCHOL Monique et M. PETITPAS Denis.

**Secrétaire de séance :** Monsieur le Président invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Mme BRACONNIER Arlette se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

L'ensemble du comité syndical du SIVU du Groupe Scolaire d'Yvois, ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019, dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations. Aucune observation n'est émise. Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, le Président informe l'assemblée de l'avancée des travaux de rénovation du groupe scolaire. Il précise le retard pris par le plaquiste bloquant de ce fait les autres corps de métier. Deux mises en demeure lui ont été adressées pour conclure finalement à un acte de sous-traitance. M. PIERRE demande si les enseignants sont satisfaits. M. GUILLAUME répond suivre les travaux au plus près et précise ne pas avoir de remarques particulières mises à part quelques petites réflexions.

Passant ensuite à l'ordre du jour,

**FINANCES**

**Décision modificative**

Le Président informe l'assemblée que lors de la souscription des contrats de prêts auprès du Crédit Agricole du Nord-Est pour le financement des travaux de rénovation du groupe scolaire, des frais bancaires n'ont pas suffisamment été inscrits au budget primitif faute d'information suffisante notamment concernant les commissions d'engagement, les intérêts liés au prêt TVA et ceux liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Aussi, le Président propose d'équilibrer ces dépenses de fonctionnement supplémentaires par une recette de fonctionnement qui va se caractériser par une participation complémentaire des communes adhérentes. La dépense nouvelle à inscrire s'élève à 3188.03 €

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**VOTE** la décision modificative suivante :

|                | DEPENSES                     | RECETTES                    |
|----------------|------------------------------|-----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | Article 66111                | Article 74741               |
|                | Intérêts d'emprunt           | 3188.03 €                   |
|                | Article 6615                 | Participations des communes |
|                | Intérêts ligne de trésorerie |                             |
|                | Article 6688                 |                             |
|                | 1719.40 €                    |                             |
|                | Commissions d'engagement     |                             |

**PROCEDE** à la répartition du montant de la participation due par chaque commune membre du syndicat, et **AUTORISE** le Président à émettre des titres de recettes selon la répartition suivante :

| Nom de la Commune | Nombre d'habitants | Montant de la participation |
|-------------------|--------------------|-----------------------------|
| Carignan          | 2 954              | 2542.51                     |
| Euilly - Lombut   | 119                | 102.42                      |
| Osnes             | 230                | 197.96                      |
| Sachy             | 192                | 165.25                      |
| Tétaigne          | 129                | 111.03                      |
| Vaux-les-Mouzon   | 80                 | 68.86                       |
| <b>Total</b>      | <b>3 704</b>       | <b>3188.03 €</b>            |

**APPROUVE** cette répartition.

#### **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

L'assemblée prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation et notamment des décisions suivantes :

- n°2019-006 : Signature du marché - Lot n° 1 : Maçonnerie- Terrassement / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-008 : Réalisation d'un contrat de prêt de 423 600 € auprès de Crédit Agricole du Nord Est - Préfinancement des attributions du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-009 : Réalisation d'un contrat de prêt de 863 000 € auprès de Crédit Agricole du Nord Est - Financement des travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-010 : Mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 295 800 € auprès du Crédit Agricole du Nord Est - Financement des travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-011 : Annule et remplace la décision du Président n° 2018-016 du 20.12.2018 - Signature du marché de Maîtrise d'Œuvre / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-012 : Annule et remplace la décision du Président n° 2019-009 du 15.04.2019 - Réalisation d'un contrat de prêt de 863 000 € auprès de Crédit Agricole du Nord Est - Financement des travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-013 : Avenant n° 1 en plus-value – Test d'étanchéité à l'air / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-014 : Avenant supplémentaire au marché initial – Lot n° 11 : Chauffage / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-015 : Avenant supplémentaire au marché initial – Lot n° 6 : Electricité / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-016 : Avenant supplémentaire au marché initial de Maîtrise d'Œuvre / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire
- n°2019-017 : Avenant n° 1 en moins-value – Lot n° 5 : Menuiseries intérieures-Cloisons-Doublage-Plafonds / Travaux de rénovation du Groupe Scolaire

#### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS GENERALES**

Le Président propose de fixer la date de visite annuelle de l'école au vendredi 06 septembre 2019.

Le Président lève la séance à 15 heures.

A CARIGNAN, Le 09 septembre 2019

Le Président,



  
Alain DASSIMY.